

# Les vœux 2018 du Cigref : les sept clés de la réussite du numérique

Le **Cigref** formule sept résolutions pour la nouvelle année.

L'organisation professionnelle, qui regroupe les Directeurs des systèmes d'information (DSI) de grandes entreprises et d'organismes français, se prononce d'abord pour la création des conditions « *de la réussite du numérique* » nécessaires à la croissance et l'emploi.

À travers l'engagement de dirigeants des secteurs privé et public, et ce « *jusqu'au plus haut niveau de l'État* ».

La deuxième résolution vise à renforcer l'attractivité des métiers de l'informatique et du numérique, « *particulièrement en direction des femmes* ». Une préconisation partagée avec le Syntec Numérique, une autre organisation professionnelle (regroupant ESN, éditeurs de logiciels, sociétés de conseil en technologies) qui compte en France.

Le Cigref, de son côté, met également l'accent sur la formation continue et les compétences numériques dans les entreprises.

Le [réseau de grandes entreprises](#) réaffirme ensuite l'importance de travaux de recherche sur les technologies, du financement et du partage des résultats en France et en Europe.

L'objectif étant de mieux appréhender les enjeux dans des domaines tels que : « *les microprocesseurs, l'intelligence artificielle, la blockchain et la réalité augmentée* ».

## **Confiance dans l'économie numérique**

La confiance dans l'économie numérique passe par la sécurité des SI et des réseaux.

Il est donc essentiel, selon le Cigref, de positionner la cybersécurité comme « *un domaine stratégique pour la compétitivité des entreprises et la performance des administrations* ».

Les grands donneurs d'ordre se prononcent également pour la création, dans les territoires, d'écosystèmes pérennes de start-up et PME du numérique.

Autant d'écosystèmes disposant de conditions fiscales et de financements avantageux, pour accéder à « *un marché domestique européen unifié* » et s'ouvrir aux « *marchés mondiaux* ».

La promotion d'un « *usage éthique du numérique* » est une autre résolution du Cigref.

L'organisation pense plus particulièrement à [l'éthique des algorithmes](#) et de l'intelligence artificielle. Sans oublier les traitements de données personnelles à l'approche de l'entrée en vigueur, le 25 mai 2018, du Règlement général sur la protection des données ([RGPD](#)).

Enfin, le Cigref clôt ses résolutions sur la création souhaitée d'un cadre favorable au déploiement «

*agile* » de systèmes numériques, du développement à la livraison.

**Lire également :**

[RGPD : la recette "conformité" de l'Afai, du Cigref et de Tech in France](#)

[Intelligence artificielle en entreprise : le CIGREF relève le défi opérationnel](#)